

CONSTITUTION DOSSIER DE RECRUTEMENT

CHARGE D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE

- Secteur Privé
- Secteur Public

Avertissement : Il est impératif que votre dossier (présent document accompagné des annexes) soit rendu au correspondant indiqué ci-dessous pour étude de la recevabilité, avant transmission à la Direction des Ressources Humaines pour validation.

**Conditions obligatoires de recrutement fixées
par le décret n° 87-889 du 29/10/1987**

SECTEUR PUBLIC

FONCTIONNAIRE ou AGENT PUBLIC NON TITULAIRE

- Etre en activité à temps plein ou à temps partiel

Exclusions générales :

- **Disponibilité (sauf si activité principale rémunératrice)**
- Congé maladie, grave maladie, longue maladie, longue durée, accident du travail
- Congé parental
- Bénéficiaires d'un Congé pour recherche ou Conversion Thématique (CRCT), d'un congé de formation
- A.T.E.R, Doctorants Contractuels

N.B : Il n'existe plus de plafond en matière de rémunération accessoire, **mais le cumul d'activités reste soumis à l'autorisation préalable de l'autorité compétente (Rectorat, Président d'université)**

SECTEUR PRIVE

SALARIE

Avoir une activité professionnelle principale salariée d'au moins 900 h par an

NON SALARIÉ

(Dirigeant d'entreprise, Travailleur Indépendant, Profession Libérale)

- Etre assujetti à la C.F.E. (Cotisation Foncières des Entreprises) **ou**
- Justifier avoir retiré de l'exercice de la profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins 3 ans

NB : Il est possible de recruter un chargé d'enseignement vacataire qui aurait un statut récent d'entrepreneur pour son activité professionnelle principale actuelle, mais aurait exercé son activité sous un autre régime au cours des trois années précédentes

 Les dirigeants d'entreprise salariés doivent compléter un dossier "salarié"

INTERMITTENT DU SPECTACLE / ARTISTE / AUTEUR

Etre inscrit à Pôle emploi

ACTIVITE PROFESSIONNELLE A L'ETRANGER

Concerne uniquement les vacataires exerçant leur activité professionnelle à l'étranger, quelle que soit leur nationalité

Alinéa 3 de l'article 5 du décret du 29/10/1987 :

A l'exception de ceux qui n'assurent que des vacances occasionnelles, les personnels régis par le présent décret sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement.

PIECES à FOURNIR

TOUS SECTEURS (sauf vacataire travaillant à l'étranger)

- Fiche de renseignements (*fiche Hélico ou annexe 1*)
- Fiche prévisionnelle des heures (*annexe 2*)
- Copie carte d'identité ou passeport
- Copie lisible de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale (*lors de la 1ère année de recrutement*)
- RIB original aux nom et prénom de l'intéressé (*si nouveau dossier ou si changement de RIB*)

Pièces Complémentaires :

FONCTIONNAIRE ou AGENT PUBLIC NON TITULAIRE

- Autorisation originale de cumul d'activités non raturée (à demander à l'empl. ou *ann. 4* si absence de formulaire) *signée par l'autorité hiérarchique (Président de l'Université, Recteur, Directeur de Grandes Ecoles, Ministère...)*
- Copie du dernier bulletin de salaire (des 3 derniers pour les non-titulaires ou titulaires de l'enseignement privé)

CAS PARTICULIERS :

- Enseignants du 2nd degré dépendant du Rectorat de Grenoble : autorisation de cumul à remplir sur le site du Rectorat
- Praticiens Hospitaliers et Hospitalo-universitaires : copie de la Convention signée entre le C.H.U. et l'USMB

SALARIE du SECTEUR PRIVE

- Attestation originale (ou scan de l'original) du ou des employeurs –3 employeurs au maximum (*annexe 3*)
- Copie des 3 derniers bulletins de salaire

NON SALARIÉ

(Dirigeant d'entreprise, Travailleur Indépendant, Profession Libérale)

- Attestation sur l'honneur (*annexe 5*)
- Certificat d'immatriculation au Registre du commerce **et Avis situation SIREN à jour**
- Copie de l'Avis d'imposition à la **CFE/CVAE**
ou
- Copies des justificatifs de revenus **d'activité** (3 derniers Avis d'Imposition avec le détail des revenus)
- ou** pour les entrepreneurs ayant acquis ce statut récemment : copie du justificatif de l'activité principale exercée sous un autre régime (contrat de travail, dernières fiches de salaire...) **et « Attestation Fiscale auto-entrepreneur » ou Déclarations Urssaf.**

INTERMITTENT DU SPECTACLE / ARTISTE / AUTEUR

- Copie de l'attestation d'inscription au pôle emploi
- Copie du dernier avis d'imposition
- Copie de la dernière attestation de paiement de la caisse des Congés Spectacles

ACTIVITE PROFESSIONNELLE à l'ETRANGER

- Fiche de renseignements (annexe 1 ou 1bis)
- Fiche prévisionnelle des heures (annexe 2)
- Copies des justificatifs de revenus à l'étranger (fiche de paie, attestation employeur, convention d'accueil ..)
- Fiche **RIB «transfert vers l'étranger»** remplie dactylographiée + signée (si compte bancaire hors Europe) + **RIB**

VACATAIRE de NATIONALITE ETRANGERE HORS U.E. et SUISSE

- Copie carte de séjour (attention à la **date de fin** pour les interventions)
- Autorisation de travail (si nationalité algérienne)
- Copie de la pièce d'identité

Age limite pour les interventions :

- fonctionnaires = 67 ans ;
- agents non titulaires ou du secteur privé de + de 65 ans = consulter le tableau d'échelonnement des âges auprès du SPE.

Le taux brut actuel de l'heure équivalent TD est de 41,41€.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Pièces à fournir :	Fonctionnaire Ou Agent non Titulaire	Salarié	Vacataire non Salarié	Intermittent du Spectacle	Vacataire ayant son activité à l'étranger
Fiche de renseignements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche prévisionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie carte d'identité ou passeport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation sécurité sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RIB original	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur			<input type="checkbox"/>		
Derniers Avis d'Imposition sur revenus ou Dernier avis CFE			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extrait Kbis ou SIREN			<input type="checkbox"/>		
Attestation employeur		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Autorisation de cumul d'activités					
Bulletin(s) de salaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Attestation pôle emploi				<input type="checkbox"/>	
Attestation paiement caisse Congés Spectacles				<input type="checkbox"/>	
<u>Si étranger :</u>					
Pièce d'identité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Copie carte de séjour					
Copie autorisation de travail (si nationalité algérienne)					